

**PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DE L'EURODISTRICT PAMINA**

**Réunion du 19 avril 2024 au Kreishaus Südliche Weinstrasse à Landau (16h30)**

**Délibération n°05/2024 - Compte-rendu de l'Assemblée du 12 décembre 2023**

L'Assemblée prend acte du compte rendu de la séance du 12 décembre 2023.

ADOPTÉE

\*\*\*

**Délibération n°06/2024 - Projet Interreg VI A Rhin supérieur – Fonds pour petits projets**

L'Assemblée, sur proposition du Président :

- approuve le dépôt d'une demande INTERREG VI A pour le portage d'un fonds de microprojets par le GECT Eurodistrict PAMINA ;
- donne délégation au Président pour signer tous les documents nécessaires à la demande et à la mise en œuvre des fonds de microprojets ;
- donne délégation au Président pour signer l'engagement de cofinancement INTERREG VI A Rhin supérieur à hauteur de 529.910 € ;
- donne délégation au Président pour signer la convention INTERREG VI A Rhin supérieur à intervenir pour le fonds pour petits projets d'un montant total de 1.279.910 € ;
- donne délégation au Président pour signer tous les documents relatifs à l'autorisation et à la mise en œuvre des petits projets ;
- donne délégation au Bureau pour le suivi et de la mise en œuvre du fonds pour petits projets ;
- désigne le Bureau comme comité de sélection des petits projets ;
- décide d'inscrire les fonds nécessaires au budget primitif.

ADOPTÉE

\*\*\*

**Délibération n°07/2024 - Projet Interreg VI A Rhin supérieur – Territoire de santé PAMINA**

Sur proposition du Président, l'Assemblée:

- approuve le dépôt d'une demande INTERREG VI A pour le projet « Territoire de santé PAMINA » porté par le GECT Eurodistrict PAMINA ;
- autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la demande et à la mise en œuvre du projet ;

- autorise le Président à signer la convention INTERREG VI A Rhin supérieur à intervenir pour le projet avec un montant total de 1.083.901,10 € ;
- donne délégation au Bureau pour le suivi et la mise en œuvre du projet, notamment en termes de recrutement ;
- décide d'inscrire les fonds nécessaires au budget primitif.

ADOPTÉE

\*\*\*

### **Délibération n°08/2024 - Mobilités transfrontalières dans l'Eurodistrict PAMINA (Rapport oral)**

Sur proposition du Président, l'Assemblée :

- prend acte de l'état d'avancement des mobilités transfrontalières dans l'Eurodistrict PAMINA ;
- mandate l'administration pour organiser une conférence sur les mobilités transfrontalières en octobre 2024.

ADOPTÉE

\*\*\*

### **Délibération n°09/2024 - Développement durable dans l'espace PAMINA**

Sur proposition du Président, l'Assemblée :

- approuve le principe d'élaborer un livre blanc sur l'économie et la bioéconomie ;
- délègue cette élaboration au Bureau sur la base des travaux existants dans chacun des trois territoires.

ADOPTÉE

\*\*\*

### **Délibération n°10/2024 - Administration générale : création de poste – Projet « Territoire de santé PAMINA »**

Sur proposition du Président, l'Assemblée :

- décide de la création d'un poste à temps plein pour la coordination du projet INTERREGVI «Territoire de santé PAMINA» dans le cadre d'une enveloppe financière disponible de 56.000 € TTC par an ;
- délègue au Bureau le recrutement pour ce poste de travail (fiche de poste, publication, jury de recrutement, contrat de travail) ;
- décide d'inscrire les crédits correspondants au BP 2025 et suivants.

ADOPTÉE

\*\*\*

### **Délibération n°11/2024 - Administration générale : mise à jour de la charte du télétravail**

Sur proposition du Président, l'Assemblée:

- décide d'adopter la mise à jour de la charte du télétravail en y incluant les stagiaires et les services civiques.

ADOPTÉE

\*\*\*

### **Délibération n°12/2024 - MOT – Modification des statuts et désignation d'un représentant**

Sur proposition du Président, l'Assemblée:

- propose comme représentant titulaire pour représenter le GECT Eurodistrict PAMINA au sein de l'Assemblée de la MOT, le président, et comme représentant suppléant, le directeur général des services.

ADOPTÉE

\*\*\*

### **Délibération n°13/2024 - ARFE – Représentation à l'Association des Régions Frontalières Européennes**

Sur proposition du Président, l'Assemblée :

- propose comme représentant titulaire pour représenter le GECT Eurodistrict PAMINA au sein de l'Association des Régions Frontalières Européennes, le Président, et comme représentant suppléant, le chargé de projet Europe et réseaux.

ADOPTÉE

\*\*\*

### **Délibération n°14/2024 - Mise à jour du Règlement budgétaire et financier**

Sur proposition du Président, l'Assemblée :

- adopte la mise à jour du règlement budgétaire et financier de l'Eurodistrict PAMINA.

ADOPTÉE

\*\*\*

### **Délibération n°15/2024 - Compte Administratif et Compte de gestion 2023**

Sur proposition du Président, l'Assemblée :

- approuve les chiffres du compte administratif du GECT pour 2023 ainsi que les chiffres du compte de gestion de Monsieur le Payeur ;

- décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 du GECT de manière suivante :
  - pour la section de fonctionnement :  
354 889,56 € au chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » du GECT
  - pour la section d'investissement :  
14 142,43 € au chapitre 001 « Résultat d'investissement reporté » du GECT

ADOPTÉE

\*\*\*

### **Délibération n°16/2024 - Budget supplémentaire 2024 et DM1**

Sur proposition du Président, l'Assemblée :

- approuve le projet de budget supplémentaire et de DM1 pour 2024 qui s'élève en dépenses et en recettes à 1 110 978,51 € ;
- autorise le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
- autorise l'édition de titres de recettes correspondants à un dépassement budgétaire dans le cadre de la convention de mise en œuvre de la mission INFOBEST PAMINA pour la période 2021-2023. Au total 5 370 €, pour l'Etat français, le Land Bade-Wurtemberg et le Land Rhénanie-Palatinat, soit 1 790 € par partenaire financier ;
- approuve le remboursement des indemnités relatives aux déplacements professionnels du personnel et des stagiaires du GECT Eurodistrict PAMINA de la manière suivante, rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :
  - Frais de restauration  
Frais réels, à hauteur maximale de 20 € par repas
  - Frais d'hébergement (petit déjeuner inclus)  
Frais réel, à hauteur maximale de 90 € par nuitée
- prend acte de la nouvelle période de programmation du projet Interreg VI Rhin supérieur « Trésor'OR » du 01.05.2024 au 31.10.2027 ; la participation financière du GECT Eurodistrict PAMINA restant inchangée ;
- désigne Monsieur Victor VOGT, Vice-Président, en qualité de délégué élu pour participer au Comité syndical annuel de l'ATIP ;
- désigne Monsieur Victor VOGT, Vice-Président, en qualité de délégué élu pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS,
- autorise l'amortissement au prorata temporis sur la base suivante :

Désignation	Durée de l'amortissement
Logiciel	2 ans
Matériel informatique	3 ans
Outillage	5 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	8 ans
Mobilier	10 ans

ADOPTÉE

\*\*\*

**Délibération n°17/2024 - Rapport d'activités 2023 de l'Eurodistrict PAMINA**

L'Assemblée prend acte du rapport d'activités 2023 de l'Eurodistrict PAMINA.

ADOPTÉE

\*\*\*

**Délibération n°18/2024 - Rapport d'activités 2023 de la mission INFOBEST PAMINA**

L'Assemblée prend acte du rapport d'activités 2023 de la mission INFOBEST PAMINA.

ADOPTÉE

\*\*\*